

Nantes, 27 septembre 2021

Futurs aides-soignants : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 octobre

Les inscriptions à la sélection pour entrer en formation d'aides-soignants en janvier 2022 sont ouvertes dès à présent, et ce, **jusqu'au 20 octobre 2021**. Les frais de sélection à l'entrée en formation sont totalement pris en charge par la Région des Pays de la Loire depuis 2020.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait sur le site internet de l'institut de formation d'aides-soignants qui vous intéresse. Vous trouverez la liste de l'ensemble des 28 instituts de formation de la Région ici : <https://www.deveniraidesoignant.fr/formations/>. Attention : une seule inscription est possible par département. L'inscription à la formation reste gratuite pour tous, en raison d'une prise en charge financière de la Région.

Les résultats d'admissions seront donnés le **16 novembre 2021** pour une **rentrée en janvier 2022**. L'admission des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Vous êtes demandeurs d'emploi ou jeunes en poursuite de scolarité, la Région vous soutient dans votre formation en prenant en charge en totalité vos frais de formation et suivant votre situation, en vous accordant une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle continue.

Les nouveautés de la formation

La formation s'est allongée, pour permettre 22 semaines d'enseignement et 22 semaines de stage. Revalorisée, elle délivre désormais un diplôme d'Etat équivalent au niveau bac. Concernant les aides-soignants exerçant dans la fonction publique, ils pourront bénéficier d'un passage à la catégorie B.

Retrouvez toutes les informations concernant le métier d'aide-soignant et les formations dédiées sur <https://www.deveniraidesoignant.fr/>



CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92